Image not found or type unknown

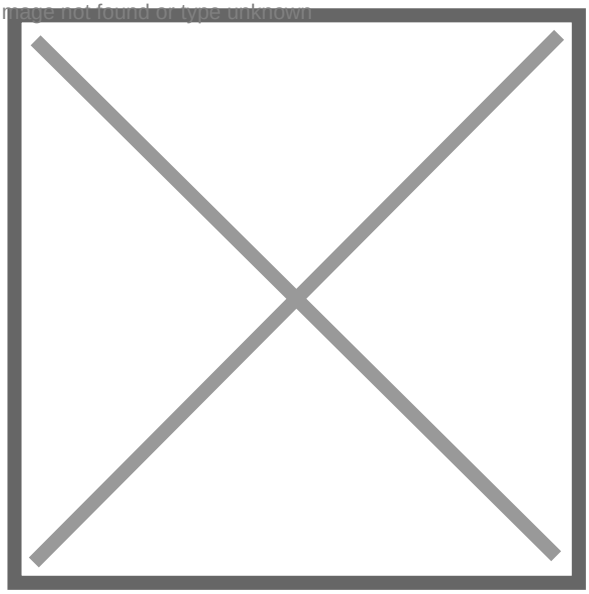

Mise à la porte à 18 ans et conflits familiaux

Par **MaevaTibini**, le **06/01/2016** à **10:51**

Bonjour,

J'ai eu mes 18 ans le 29 juillet 2015. Le 14 Novembre 2015 ma mère et mon beau-père m'ont mise à la porte. Je ne travaille pas car je viens seulement d'obtenir mon diplôme et j'habite chez mon copain et ses parents. Je n'ai aucun revenus. Je sais que mon père devrait verser une pension alimentaire mais il n'en fait rien depuis un peu plus de deux ans. Ma mère aurait dû le déclarer mais elle ne l'a pas fait car elle vivait avec mon beau-père mais rien n'était déclaré officiellement. De plus elle ne veut pas me laisser voir mon petit frère de 3 ans et demi.

Que dois-je faire ?

Merci.

Par **cocotte1003**, le **06/01/2016** à **12:16**

Bonjour, vous envoyez une LRAR à chacun de vos parents pour leur demander de vous verser spontanément une pension alimentaire puisqu'ils sont tenus par l'obligation alimentaire. Si vous n'avez pas de réponse, vous devez saisir le JAF de votre domicile officiel pour votre père et saisir aussi pour votre mère. Vous pouvez certainement obtenir l'aide juridictionnelle pour vous financer un avocat, demande à faire au tribunal. Votre mère n'a aucune obligation de vous laisser voir votre petit frère, il est mineur et c'est à elle et au père de décider des relations de leur enfant. Évidement vous pouvez demander au même juge un droit de visite pour votre frère en motivant bien l'intérêt de l'enfant, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés